



La protection de l'environnement : lutte contre le réchauffement climatique

Fiche pratique publié le 20/02/2016, vu 1251 fois, Auteur : [Dr Pierre-Félix KANDOLO](#)

La grande problématique de l'heure qui menace la vie de l'humanité sur la planète terre est le réchauffement climatique et la migration dramatique. À côté de nos petits gestes individuels qui comptent bien sûr sur la survie de la planète, une véritable prise de conscience s'est manifestée au niveau mondial pour contrer le réchauffement climatique. Les accords internationaux sur la responsabilité universelle et COP21 en disent long.

Ce petit article de 300 mots a paru dans la *Revue À4Mains*, Bulletin de la Pastorale sociale de Côtes-des-Neiges à Montréal, Vol. 14 n°2; Hiver 2016, page 5

www.diocesemontreal.org/sites/pscdn

Dans la vie de tous les jours, le terme environnement revient souvent dans notre parler, dans nos différents discours ; nous voulons qu'il soit sain, propre, non pollué, ... Mais en quoi fait-on allusion? Souvent on pense à un contour, une enceinte, des environs d'un lieu... La dénomination générique « environnement » rassemble une multitude de thèmes (eau, air, sols, déchets, milieux naturels, paysage, bruit, énergie, aménagement de l'espace, sécurité...); il concerne aussi de nombreux secteurs (industrie, agriculture, collectivités locales, santé publique) et de multiples niveaux d'intervention (étude, conseil, expertise, contrôle, exploitation, ingénierie, maîtrise d'œuvre...). Delà, on se permet de dire qu'il est un « ensemble d'éléments, naturels ou artificiels, qui entourent un système défini, que ce soit un individu, une espèce, une entité spatiale, un site de production, qu'aucune personne ne peut s'approprier ». Son mauvais traitement peut entraîner des conséquences graves, parfois irréparables contre l'être humain et/ou contre tout ce qui lui est appropriable. L'être humain est considéré comme le principal responsable de l'environnement et même du changement climatique qui découle de la gestion de cet environnement. C'est son comportement qui cause la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, acidification des océans,... Il apparaît donc une nécessité pour chacun(e) de respecter son environnement. Pour l'avoir mal géré, les Nations se retrouvent aujourd'hui autour de la COP21 pour reconnaître le tort lui causé et conclure des accords afin de contrecarrer les conséquences néfastes de l'impact du phénomène sur notre environnement. Au niveau des États, il existe des lois et règlements réprimant tout acte qui nuit à l'environnement. Le Canada par exemple, contient une Loi sur la protection de l'environnement (L.C. 1999, ch. 33, Sanctionnée le 14 septembre 1999), qui vise la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine en vue de contribuer au développement durable. L'on comprend dès lors que la protection de l'environnement est essentielle au bien-être de toute la population et de toute l'humanité. Nous sommes donc dans le devoir d'y veiller pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique qui nous menace aujourd'hui. Chaque geste compte.